

Un homme entraîne sa fillette dans la mort

Granges-paccot • Un Suisse de 47 ans a sauté du pont de Grandfey, emmenant avec lui sa fille de 5 ans. Il avait été privé de son droit de visite après avoir négligé, à deux reprises, de rendre l'enfant à sa mère.

Marc-Roland Zoellig

C'est lors d'une promenade à vélo, hier matin vers 7 h, qu'un badaud a remarqué divers effets personnels (téléphone portable, pull) abandonnés sur le pont de Grandfey à Granges-Paccot. Au moment d'avertir la police, il ne savait pas encore qu'ils appartenaient à un homme qui avait commis l'irréparable, emmenant avec lui sa fillette de 5 ans. Les deux corps, flottant sous le pont, ont été découverts à 9 h par les agents de la police du lac.

Selon les premiers éléments de l'enquête, l'homme, un Suisse de 47 ans, a vraisemblablement sauté du pont entre dimanche après midi et hier matin très tôt. Son acte désespéré est probablement lié à la perte de son droit de visite, qui était intervenue après qu'il eut, à deux reprises cette année, négligé de rendre l'enfant à sa mère dans le délai imparti.

Alerte vers 17 h 30

L'homme et sa petite fille ont été vus pour la dernière fois au Centre d'intégration socioprofessionnelle de Fribourg, dimanche après midi. Ils s'y étaient rencontrés dans le cadre d'une visite organisée par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Ce n'était pas la première fois qu'ils se voyaient dans ce cadre, et le personnel du centre ne s'est pas méfié lorsque l'homme a émis le souhait - comme une convention l'y autorisait, semble-t-il - de partir faire une promenade avec sa fillette.

Ne les voyant pas revenir, un employé du centre a averti la police vers 17h30. «A ce moment», précise le juge d'instruction Jean-Frédéric Schmutz, qui a auditionné les personnes présentes cet après-midi là, «tout le monde a cru qu'il avait emmené sa fille pour prolonger son droit de visite, comme il l'avait déjà fait par le passé.» Rien ne laissait supposer que le père, qui avait un excellent contact avec sa fillette, allait commettre un tel acte.

Dès l'annonce de la disparition, les policiers ont immédiatement lancé des recherches, notamment au domicile du père. Sa voiture y était parquée, précise Francine Zambano, porte-parole de la police cantonale. Un avis de disparition a aussi été lancé sur le plan national, et Jean-Frédéric Schmutz avait délivré un mandat d'arrêt à l'encontre du père. Hier soir, l'avocat de la mère, qui n'avait pas encore pu s'entretenir avec sa cliente en état de choc, confirmait l'essentiel des éléments relevés par l'enquête. Des conflits avaient effectivement opposé les deux parents au sujet de l'exercice du droit de visite, ainsi que du versement de la pension alimentaire. Le père avait ainsi été condamné à deux reprises à de la prison avec sursis, pour n'avoir pas respecté la durée de son droit de visite, en janvier et en mai 2006. Il avait, les deux fois, refusé de rendre l'enfant à sa mère durant plusieurs jours.

Son geste désespéré constitue toutefois une douloureuse surprise pour son entourage. Car l'homme ne s'était jamais montré violent ou menaçant envers sa fillette ou son ex-compagne, explique l'avocat. Mais il n'avait, semble-t-il, jamais vraiment accepté l'idée de vivre séparé de sa fille et de la mère de celle-ci. L'approche des fêtes de fin d'année a sans doute rendu cette réalité encore plus douloureuse...